



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-1-21 ET DM-2-21

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance ordinaire devant avoir lieu le **25 janvier 2021 à 19 h**, à la salle Marguerite-D'Youville du Manoir D'Youville située au 498, boulevard D'Youville, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Conformément à l'arrêté ministériel no. 2020-074, une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

Prenez avis que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 21 janvier 2021 à l'adresse courriel : greffe@ville.chateauguay.qc.ca

1. DM-1-21

Emplacement

Adresse : 107, rue Bélanger
Demandeur : MTL Zenith transport inc.
Lot : 5 022 335

Nature de la demande

- Permettre l'installation de 15 climatiseurs en cours avant face au boulevard Ford pour un bâtiment de classe « Industrie » alors que la norme permet l'installation en cours latérale et arrière seulement.

PUBLIC NOTICE

REQUESTS FOR MINOR EXEMPTION DM-1-21 AND DM-2-21

PUBLIC NOTICE is given, that at a regular sitting to be held on **January 25, 2021, at 7 p.m.**, at the salle Marguerite D'Youville at the Manoir D'Youville located at 498, boulevard D'Youville, Châteauguay, the municipal council of the Ville de Châteauguay will render a decision on the requests for a minor exemption mentioned below.

In accordance with ministerial ruling no. 2020-074, a written consultation session which will last for 15 days, is held from the date of publication of this notice.

Please note that any interested person must submit their comments no later than January 21, 2021 to the email address: greffe@ville.chateauguay.qc.ca

1. DM-1-21

Location

Address: 107, rue Bélanger
Enquirer: MTL Zenith transport inc.
Lot: 5 022 335

Nature of the request

- Allow the installation of 15 air conditioners in the front yard facing Boulevard Ford for an "Industry" class building, whereas the standard allows installation in the side and rear yard only.

2. DM-2-21

Emplacement

Adresse : 200 boulevard Primeau

Demandeur : Artesa inc.

Lot : 6 107 286

Nature de la demande

- Permettre une marge avant maximale de 55 mètres, alors que la norme prescrite est de 7 mètres;
- Permettre une marge arrière minimale de 5 mètres, alors que la norme prescrite est de 6 mètres;
- Permettre une profondeur de lot minimale de 39 mètres, alors que la norme prescrite est de 45 mètres;
- Permettre un pourcentage d'aménagement en espace vert ou d'aménagement paysager de 12 % de la cour avant, alors que la norme prescrite est de 25 %.

Donné à Châteauguay, ce 6 janvier 2021.

Le greffier,



George Dolhan, notaire

2. DM-2-21

Location

Address: 200 boulevard Primeau

Enquirer: Artesa inc.

Lot: 6 107 286

Nature of the request

- Allow a maximum front setback of 55 metres, while the prescribed standard is 7 metres;
- Allow a minimum rear setback of 5 metres, while the prescribed standard is 6 metres;
- Allow a minimum lot depth of 39 metres, while the prescribed standard is 45 metres;
- Allow a percentage of green space or landscaping of 12% of the front yard, while the prescribed standard is 25%.

The present text is not official; thus, the French version prevails.



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 6 janvier 2021, le présent avis public concernant les demandes de dérogation mineure DM-1-21 et DM-2-21, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 6 janvier 2021, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 6 janvier 2021.

Le greffier,

George Dolhan, notaire